



# NOYAL-BRECE FOOTBALL CLUB

## Règlement Intérieur

### Les Inscriptions et Cotisations

- Les demandes de licence seront réalisées uniquement après réception des pièces du dossier d'inscription et après le règlement de la cotisation annuelle, sans licence, un joueur ne peut jouer en compétition. Pour l'entraînement, avant un renouvellement, une période de 15 jours maxi, avant règlement, sera tolérée.
- Pour un essai au club, une période de 3 semaines maxi sera tolérée, avant signature, le club se dégageant de toute responsabilité en cas d'accident.
- Les joueurs s'engagent avec le club pour la saison complète, aucune autorisation de le quitter en cours de saison ne sera délivrée, sauf cas exceptionnel (mutation professionnelle, déménagement avéré éloigné du club par ex.)
- Les joueurs exerçant une fonction de dirigeants d'équipes ou de bureau sont exemptés de cotisation
- Le club n'accepte pas les chèques vacances.
- Aucun remboursement de cotisation ne sera possible après le 30 septembre de la saison en cours, déduction faite de la valeur de la licence auprès de la FFF qui est de 20 €.
- La date limite de dépôt au club des dispositifs d'aide aux cotisations (prise en charge par les CE et Carte Sortir) est fixée au 30 novembre de la saison en cours.

### Les Entraînements

- La participation aux entraînements est souhaitable, car elle permet la progression individuelle et collective, en cas d'impossibilité les joueurs ont l'obligation d'informer leur entraîneur ou éducateur.
- Les horaires indiqués sont les horaires de début d'entraînements, les joueurs sont tenus d'arriver 10 minutes avant, pour se changer.
- La tenue doit être adaptée aux conditions de jeu (temps et type de terrain). Les crampons vissés sont interdits sur le terrain synthétique. Le port des protège-tibias est obligatoire. La paire de chaussettes club, fournies en début de saison n'est pas autorisée pour l'entraînement.

### Les Matches

- La convocation aux matches est de la responsabilité du coach d'équipe, ses décisions peuvent faire l'objet d'explications mais ne sont pas contestables, ni par les joueurs, ni encore moins par toute personne non adhérente au club. Tout comportement contraire, pourra entraîner des sanctions, soit de la part du responsable, soit sur une décision du comité directeur dans le cas le justifiant.
- Les convocations sont affichées sur les tableaux au Stade de Brécé et au stade de Noyal, ainsi que sur le site internet du club (<http://www.noyalbrecefc.com/>).
- Les horaires indiqués sont ceux de rassemblement aux Stades de Noyal ou de Brécé.
- En cas d'absence prévue, les joueurs doivent prévenir les entraîneurs au moins 72H avant le match.
- Tout retard ou absence injustifié ou répétitif pourra faire l'objet d'une sanction par le responsable d'équipe. (non convocation, rétrogradation en équipe inférieure...)
- En cas d'impondérables : annulation, report... les informations seront portées sur les tableaux d'affichage et sur le site internet, le plus tôt possible, les joueurs ne seront pas appelés individuellement.

### Hygiène

- La douche est conseillée et souhaitable, sauf indication médicale qui doit être donnée aux éducateurs.
- Une tenue de rechange est obligatoire, les enfants ne doivent pas être en chaussures de football, principalement lors du transport par d'autres parents.

### Les Tenues - Le Matériel

- Les maillots et shorts sont la propriété du club et doivent être remis, par les joueurs, sous la responsabilité du dirigeant d'équipe dans les sacs ou caisse après chaque match.  
**LES JOUEURS DOIVENT ETRE FIERES DE PORTER LES COULEURS DU CLUB ET LES RESPECTER**
- Pour les catégories U11 à U19, le lavage des maillots est assuré par les parents selon un planning établi par le responsable d'équipe, les tenues propres sont à retourner la semaine suivante au responsable d'équipe.
- Chaque joueur doit participer naturellement au rangement des matériels (entraînements et matchs).

### Les Assurances – Les Accidents

- La licence sert de couverture en cas d'accident et permet le remboursement des frais médicaux après la sécurité sociale et les mutuelles, elle permet également un remboursement partiel d'indemnités journalières, à l'inscription les joueurs peuvent souscrire une assurance complémentaire pour les indemnités journalières.
- EN CAS D'ACCIDENT OU TRAUMATISME RECU IL EST IMPERATIF DE DEMANDER AU DIRIGEANT DE PORTER LES FAITS SUR LA FEUILLE DE MATCH, ET DE FAIRE UNE DECLARATION D'ACCIDENT AUPRES DU SECRETARIAT DU CLUB DANS LES 48H.

## Les sanctions

- Les cartons rouges pénalisent le Club de manière sportive avec des matchs de suspensions et financière avec le coût du carton. Les cartons rouges font bien sur partie de notre sport, mais ceux liés aux mauvais comportements et qui nuisent à l'image du club doivent être réprimés.

Tous les joueurs qui auront 3 matchs de suspension ou plus pour coup volontaire (tête, pied, coude, poing, etc...), contestation, insulte se verront dans l'obligation d'assurer autant de matchs à l'arbitrage le samedi auprès des jeunes du club que de matchs de suspensions. Le Licencié devra également rembourser la moitié de l'amende et en cas de récidive la totalité de l'amende.

Ces sanctions devront être totalement purgées avant une nouvelle convocation.

## Le Droit à l'image

- En signant sa demande de licence tout adhérent au NBFC (ou son représentant légal pour les mineurs), dirigeant ou joueur, autorise l'association à utiliser toutes les images, photos ou vidéos sur lesquelles il est susceptible d'apparaître et ce afin d'illustrer des documents (article de presse, site web, .....).
- Tout licencié qui refuse la publication de photos le représentant doit en faire part par écrit à l'association lors de son inscription.

## Les règlements internes et le Fair-Play

- Les adhérents du NBFC, joueurs et dirigeants s'engagent en signant leur demande de licence à **respecter les règlements du club et la charte du Fair-Play et du Respect.**

## Les mutations

- Les joueurs s'engagent avec le club pour la saison complète, aucune autorisation de le quitter en cours de saison ne sera délivrée, sauf cas exceptionnel (mutation professionnelle, déménagement avéré éloigné du club par ex.)

### • Départ du club :

Un joueur qui part dans un autre club et demande son retour au NBFC:

- dans l'année devra payer la totalité de sa démission et la cotisation licence.
- dans les deux ans devra payer la moitié de la démission et la cotisation licence.

### • Arrivée au club :

Un joueur muté arrivant au NBFC devra payer la cotisation licence et la moitié du montant de la démission, moitié qui sera déduite de sa cotisation l'année suivante.

Règlement établi le 01-09-2018

L'Equipe Dirigeante